

Réunion du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

M. VANSANTBERGHE Pascal, Mme MAURICE Bernadette, Mme EBNER Laura, Mme BERNADAT Sylvie, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mme GOBRON Aurélie, M. MILLON Luc, M. RAGOT Nicolas, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc, M. PONSIGNON Daniel, M. BERTIN Pierre.

Date de la convocation : 05 décembre 2022

1) Désignation du secrétaire de séance : M. BERTIN Pierre

2) Approbation du compte rendu du conseil du 14 novembre

Quelques corrections mineures sont apportées en séance dont les commentaires sur les emplacements réservés sont le fruit d'un pré travail et non actés.

Le compte rendu est adopté à 9 voix pour et 2 abstentions.

3) Parc éolien Les Granges

Pour transporter son matériel, la société Neoen pour le parc éolien Les Granges à Saint-Quentin-sur-Coole a besoin d'utiliser le contournement du village et 2 pans coupés sur des terres cultivées.

La dernière proposition d'indemnisations est de 4€/ml de voie (600€ pour la commune) et 1000€ par pan coupé à partager 50% pour le propriétaire et 50% pour l'exploitant pour chaque année d'utilisation. La société s'engage à une remise en état après chaque passage. Cela concerne un propriétaire, la commune, l'association foncière et 2 exploitants.

Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le maire de signer la convention avec l'entreprise.

4) PLUi / Emplacements réservés

- Une étude sera faite pour les travaux futurs de la Grande Rue.

- l'inscription d'un emplacement réservé pour la construction d'un habitat intergénérationnel est soumis au vote :

Résultat du vote : Pour 10/11. Abstention 1/11

Le détail de ce projet est en annexe 1. Il sera transmis à la CCMC pour inscription dans le futur PLUi.

5) Convention distributeur de pain

La Convention signée à l'installation du distributeur arrive à échéance.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention avec la boulangerie Majoulet avec une taxe d'occupation du terrain public de 200€/an.

Résultat du vote : Pour 11/11

6) Convention centre de gestion

Le renouvellement de la convention avec le centre de gestion du suivi médical du personnel pour la période 2023-2027 est proposé.

Résultat du vote : Pour 11/11

7) Convention ADS (administration du droit du sol)

Dans le cadre de la digitalisation des actes et autorisations d'urbanisme, une convention organisationnelle avec la CCMC est proposée au Conseil Municipal.

Résultat du vote : Pour 11/11

8) Bail/ terres communales

Suite au transfert des baux de terre agricole de Monsieur MATRAIT Fabrice à son fils Damien, il est proposé de regrouper 2 baux de terres contiguës en 1 seul pour une surface totale de 8 ha 24 a 70 ca.

Résultat du vote : Pour 11/11

9) Divers

- Modification de lignes budgétaires : transfert de 1700€ du chapitre 615221 au chapitre 65313.

Résultat du vote : Pour 11/11

- Suite au départ de la direction des finances publiques de Monsieur KAS-TELLAN, son remplaçant sera reçu par Monsieur le Maire et Madame Maurice.
- L'enquête publique pour le parc éolien de Nuisement sur Coole devrait débuter en Février 2023.
- Une commande de 1099,14€ TTC a été passée pour l'achat de panneaux de signalisation. Elle servira pour la signalisation des voies ferrées et le remplacement des panneaux disparus.
- **Un arrêté** ~~Une mesure~~ de péril a été prise le 30 novembre 2022. Elle concerne une maison grande rue. Un expert est passé le 3 décembre et les mesures de protections préconisées ont été mises en place le 10 décembre pour les dernières d'entre-elles.
- Le terrain à bâtir de la SNCF situé avenue de la gare est en vente.
- Un nouveau classement des Libellules par la région sera appliqué à partir de 2024. La commune devra prouver qu'elle effectue bien le tri à la source de ses déchets, avec un registre par exemple. Des actions pour la biodiversité et plus d'informations grand public sont demandés aussi.
- La restitution par la LPO de l'étude de la biodiversité sur le village a eu lieu le 2 décembre au centre culturel.
- La gravure des noms sur le monument aux morts est à restaurer.
- Une visite technique du Centre Culturel est prévue le 20 décembre à 9h00 avant la fin de la garantie décennale.
- Pour la cérémonie des Vœux du Maire prévue le 07 janvier à 11h30, l'inscription sera possible jusqu'au 3 janvier.

Prochain conseil municipal le 09 janvier 2023 à 20h30

La séance est levée à 22h00.

PJ : présentation proposition ensemble immobilier intergénérationnel.